

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE VALSERHONE

COMMUNE DE VALSERHONE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE N° 2022/180

AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE DE DEBIT DE BOISSONS – LES ARDONAIS

Le Maire de Valsershône,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.1 et L.2212.2,

VU le Code de la Santé Publique, notamment son article L.3334-1 et L.3334-2,

VU la demande présentée par l'association LES ARDONAIS, tendant à obtenir l'autorisation temporaire de servir des boissons de 3^{ème} catégorie du samedi 26 novembre 2022 à 09h00 au samedi 26 novembre 2022 à 22h00, sur la place du Bac, 01200 Valsershône, à l'occasion d'une fête du village,

ARRETE

Article 1 : L'association LES ARDONAIS est autorisée à ouvrir un débit de boissons de groupe 3 du samedi 26 novembre 2022 à 09h00 au samedi 26 novembre 2022 à 22h00, sur la place du Bac, 01200 Valsershône, à l'occasion d'une fête du village.

Article 2 : L'association LES ARDONAIS se conformera à toutes les prescriptions locales et règlementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée,

- à la Brigade de Gendarmerie de Valsershône
- à la Police Municipale
- au demandeur

Fait à Valsershône, le 24 octobre 2022

Pour le Maire

L'adjointe déléguée,

Isabelle DE OLIVEIRA



Mis en ligne le 25/10/2022